



RCS : AGEN

Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00469

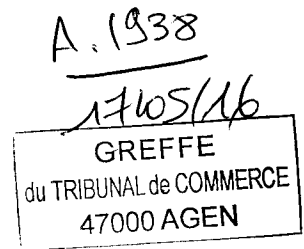
Numéro SIREN : 451 817 860

Nom ou dénomination : @CTION TELECOM

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2016 sous le numéro de dépôt 1938

@CTION TELECOM
Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros
Siège social : La Tuque, 47240 CASTELCULIER
451 817 860 RCS AGEN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 11 MAI 2016**



L'an deux mille seize,
Le 11 mai,
A 14 heures,

Les associés de la société @CTION TELECOM se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la société sis La Tuque - 47240 CASTELCULIER, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Pierre MARSALÉIX, propriétaire de 75 actions,
 - Madame Magalie PELLICIER, propriétaire de 190 actions,
 - Monsieur Thierry PELLICIER, propriétaire de 485 actions,
- Total des actions des associés présents : 750 actions sur les 750 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry PELLICIER, en sa qualité de Président de la Société. Monsieur Jean-Pierre MARSALÉIX est désigné comme secrétaire.

Monsieur Nikolas SIMON est également présent.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant l'intégralité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la demande d'agrément,
- la lettre de démission de M. Thierry PELLICIER de ses fonctions de Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

TP JS
JPC

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément de cessions d'actions,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et ayant pris connaissance des projets de cession :

- par Monsieur Jean-Pierre MARSALEIX au profit de Monsieur Benoît BORDENAVE des ~~75 actions lui appartenant dans la Société,~~
- par Madame Magalie PELLICIER au profit de la société ELSA COMPANY des 190 actions lui appartenant dans la Société,
- par Monsieur Thierry PELLICIER au profit de la société ELSA COMPANY des 485 actions lui appartenant dans la Société,

décide d'autoriser ces cessions.

Sous réserve de la réalisation effective de ces cessions, l'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte des cessionnaires dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société, et déclare agréer expressément Monsieur Benoît BORDENAVE et la société ELSA COMPANY, société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, immatriculée sous le numéro 819 934 597 RCS AGEN, en qualité de nouveaux actionnaires à compter de la réalisation de ces formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance de la démission de Monsieur Thierry PELLICIER de son mandat de Président à compter du 12 mai 2016, accepte cette démission et dispense Monsieur Thierry PELLICIER de l'exécution du préavis prévu par l'article 16 des statuts.

TP NS
MP JPH

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouveau Président, en remplacement de Monsieur Thierry PELLICIER, pour une durée indéterminée à compter du 12 mai 2016 :

La société ELSA COMPANY,
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros,
Ayant son siège social sis La Tuque – 47240 CASTELCULIER
Immatriculée sous le numéro 819 934 597 RCS AGEN

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, la Présidente assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers. Elle est investie dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Nikolas SIMON, Président de la société ELSA COMPANY, accepte au nom et pour le compte de la société les fonctions de Présidente et confirme qu'il remplit lui-même ainsi que la société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

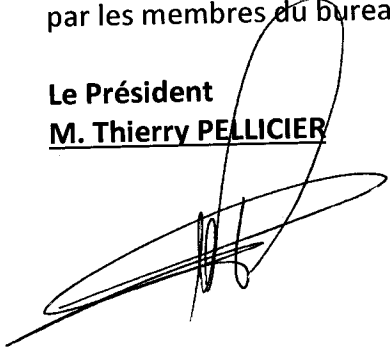
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau, les actionnaires et le Président nommé.

Le Président
M. Thierry PELLICIER

Le secrétaire
M. Jean-Pierre MARSALÉIX


Mme Magalie PELLICIER


La société ELSA COMPANY
M. Nikolas SIMON